

### FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Ste OMYA Orsen Date de l'inspection : 27 Octobre 2006

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Signature de l'inspecteur

Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature

OMYA S.A.S.  
13660 - ORGON  
Le Directeur  
Yvon CASTEL

Remarques de l'inspecteur :

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Cabine :

- Analyser réintégré du bâtiment stockage Poudre explose par le STOAST (mettre le bâtiment en détection complète)
- Relancer Amintek indépendant pour fournir Compte rendu dernier essai de Sivi

Voir courrier en annexe pour détail des actions yc

Usine :

- fournir bilans annuels d'exploitation : 2005
- en y incluant les résultats "Lépineolle" et 2006
- Faire bilan des activités classées par recherche site préfectural
- A ce titre faire un état des lieux de ses archives de réf. Air et Ess
- fournir données de bruit en limite propriété d'ici fin 2006

Usine d'Orgon  
Route d'Eygalières  
BP n° 10  
F - 13660 Orgon



Omya SAS



SERVICE DIRECTION  
TEL. +33 4 90 73 38 22  
FAX +33 4 90 73 38 43  
E-MAIL yvon.castel@omya.com

D. R. I. R. E.  
Monsieur Olivier MEVEL  
Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
Route de la Vierge

13500 - MARTIGUES

N/réf. YC/mc

Orgon, le 16 novembre 2006

Lettre recommandée avec A. R.

Concerne : Fiche de remarques du 27 octobre 2006

Monsieur l'Ingénieur,

Nous faisons suite à la visite que vous avez effectuée en notre établissement le 27 octobre 2006 en compagnie de Monsieur Sandon et à la fiche de remarques que vous avez établie.

### ➤ Carrière

**« Améliorer rétention du bâtiment stockage huile exploité par Sté Delorme (mettre le bâtiment en rétention complète) ».**

- Vous trouverez en annexe le courrier que nous avons adressé à Monsieur Delorme le 30 octobre 2006 et sa réponse du 13 novembre 2006.

**« Relancer consultant indépendant pour fournir compte-rendu dernier Comité de Suivi ».**

- Nous joignons en annexe la copie de notre courrier adressé à Monsieur Jousset, expert, le 31 octobre en recommandé avec accusé de réception.  
La lettre a été retirée le 03 novembre ; aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.



Omya SAS

➤ **Usine**

**« Fournir bilans annuels d'exploitation en y incluant les résultats légionellose synthétiques ».**

- Nous vous faisons parvenir les bilans des années 2004 et 2005 ; 2006 vous sera adressé au cours du premier trimestre 2007.

**« Faire le bilan des activités classables pour réactualiser l'Arrêté Préfectoral. A ce titre faire un état des lieux des exutoires de rejets air et eau ».**

- En cours avec Madame Liétard du Cabinet ENCEM. Nous serons à même de vous répondre d'ici deux mois.

**« Prévoir mesures de bruit en limite propriété d'ici fin 2006 ».**

- Ces mesures seront réalisées d'ici la fin de l'année par la Société SIRA CONCEPT ».

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yvon CASTEL  
Directeur

**P.J. : 5**

# SMV

S A B L I E R E S  
M O D E R N E S  
V A U C L U S E

OMYA SAS  
ORGON

Lettre par fax  
04 90 73 38 43

V/Ref. :  
N/Ref. : Inspection DRIRE du Vendredi 27/10/2006.  
Objet :

Avignon le 13/11/06

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de votre correspondance du 30 Octobre relative à la visite de La DRIRE dans nos locaux à Orgon.

La création d'une marche devant chaque porte présente à nos yeux 2 inconvénients, à savoir :

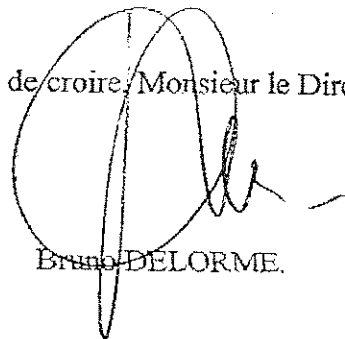
- Un obstacle au sol présente un risque de chute du personnel à pied, ce que nous souhaiterions éviter.
- L'impossibilité d'utiliser un chariot élévateur ou un diable pour entrer et sortir les fûts ou les cuves d'huile.

Parallèlement je vous informe que nous avons contacté notre fournisseur d'huile afin qu'il remplace la cuve qui fait apparaître une petite fuite et je ne manquerai pas de vous informer de cette réalisation.

Il faut savoir que les risques de fuites importantes sont extrêmement faibles et que dans tous les cas l'ensemble de la surface du bâtiment est étanchée par un radier en béton qui empêche toute pollution accidentelle du sol.

Je forme le vœu que vous puissiez convaincre de la DRIRE de lever cette obligation à l'appui de nos remarques.

Restant bien entendu à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sincères salutations.



BRUNO DELORME.

Carrières & travaux Publics

Siège social : AVENUE DE TARASCON - PONT DE ROGNONAS - 84000 AVIGNON

Tél. 04 90 88 58 76 & Fax. 04 90 87 57 96

SA au capital de 436 800 euros - RC AVIGNON B 662 621 150 - SIRET 662 621 150 000 17 - CODE APE 142A - TVA 73 662 621 150

e-mail : delormetp@wanadoo.fr

**DELORME**